

## **PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE ET RENFORCEMENT D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE**

### **ÉTAT DE SITUATION**

Les changements climatiques et la crise de la biodiversité représentent une menace directe à la santé des écosystèmes et des collectivités. En décembre 2022, le Québec a d'ailleurs adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030.

Afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'inscrit dans ce mouvement en étant fortement interpellée par l'urgence d'agir afin de protéger l'intégrité écologique des milieux naturels sur ses terres publiques et privées.

### **PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE ET RENFORCEMENT D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE**

Dès 1915, la protection du paysage de Lac-Tremblant-Nord a été entérinée dans la charte à l'origine de sa création, consacrant ainsi la protection de son patrimoine naturel qui perdure encore aujourd'hui. La municipalité souhaite poursuivre ses efforts de conservation et répondre aux préoccupations exprimées par ses citoyens relativement à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

C'est pourquoi dans le cadre de l'initiative *Plein aire - Pour des territoires vivants et protégés*<sup>1</sup>, la municipalité a initié, conjointement avec *Les Amis de Lac-Tremblant-Nord*<sup>2</sup>, un **projet visant la création d'une aire protégée et le renforcement d'un corridor écologique sur son territoire public**.

Bénéficiant d'un accompagnement stratégique et d'un soutien financier de la SNAP Québec, ce projet a comme **mission** d'assurer la **protection de la biodiversité, de préserver l'intégrité des écosystèmes** (notamment la qualité de l'eau des lacs, rivières et habitats du poisson) **et de conserver l'intégrité des paysages**.

### **OBJECTIFS DU PROJET**

1. **Obtenir un statut d'aire protégée relevant de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel – soit le statut de réserve de biodiversité** – pour l'ensemble des terres publiques à l'ouest de la municipalité et englobant l'aire de confinement du cerf de Virginie du Lac Tremblant ainsi que les aires protégées existantes que sont la forêt ancienne du Lac-Tremblant et le refuge biologique 06152R002 (voir annexe 1);
2. **La reconnaissance de cinq (5) lots détenus par la municipalité (1,21 km<sup>2</sup>) comme « réserve naturelle » ou « milieu naturel de conservation volontaire »**. La reconnaissance de ces lots se fera par le biais de la création d'une fiducie foncière de conservation (fiducie d'utilité sociale (FUS));
3. **Contribuer à l'effort régional de connectivité écologique par le renforcement du corridor écologique** reliant le Parc national d'Oka au Parc national du Mont-Tremblant, en partenariat avec *Éco-corridors laurentiens*, qui permettra de consolider la connectivité entre les deux grands parcs nationaux et de protéger la biodiversité.

**Ces actions permettraient un gain de 2.63 km<sup>2</sup> de territoire protégé, soit l'équivalent de 9,5 % du territoire de la municipalité, et à terme, c'est plus de 68,8 % du territoire de Lac-Tremblant-Nord qui serait protégé.**

<sup>1</sup>« *Plein aire – Pour des territoires vivants et protégés* » est une initiative de la *Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP, section Québec)*, soutenue financièrement par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui vise entre autres à soutenir des projets stratégiques de création d'aires protégées ou de corridors écologiques au sud du 49<sup>e</sup> parallèle, en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux.

<sup>2</sup> *Les Amis de Lac-Tremblant-Nord* est un organisme sans but lucratif dont la vocation est de protéger l'intégrité des milieux naturels et de conserver, pour les générations futures, la diversité biologique, les forêts, les lacs, les zones humides et la faune sur le territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

## **VALEUR SOCIO-ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE**

Le territoire public et privé de la municipalité abrite des lacs ayant une excellente qualité de l'eau, des peuplements d'éraiblières, dont la majorité a plus de 80 ans, et des espèces à statut précaire actuellement non protégées (notamment la couleuvre à collier, la tortue des bois, le Pioui de l'Est, l'hirondelle rustique et le frêne noir). Étant contigu au Parc national du Mont-Tremblant, sa protection permettrait donc de préserver une biodiversité exceptionnelle, tout en protégeant une partie de la zone périphérique du parc.

De plus, le territoire de la municipalité est un « noyau d'intérêt de conservation » figurant sur le tracé de l'éco-corridor Oka-Tremblant d'*Éco-corridors laurentiens*, visant à relier les parcs nationaux d'Oka et de Mont-Tremblant pour faciliter le déplacement de la faune et la flore.

Enfin, sa situation névralgique, étant à la fois à proximité des centres urbains, du mont Tremblant et du Parc national du Mont-Tremblant, ainsi que la présence de sentiers pédestres de renommée (Montagne-Verte et Nez de l'Indien) sur son territoire en fait un milieu naturel de proximité d'un grand intérêt pour la collectivité.

## **MOBILISATION RÉGIONALE ET APPUIS AU PROJET**

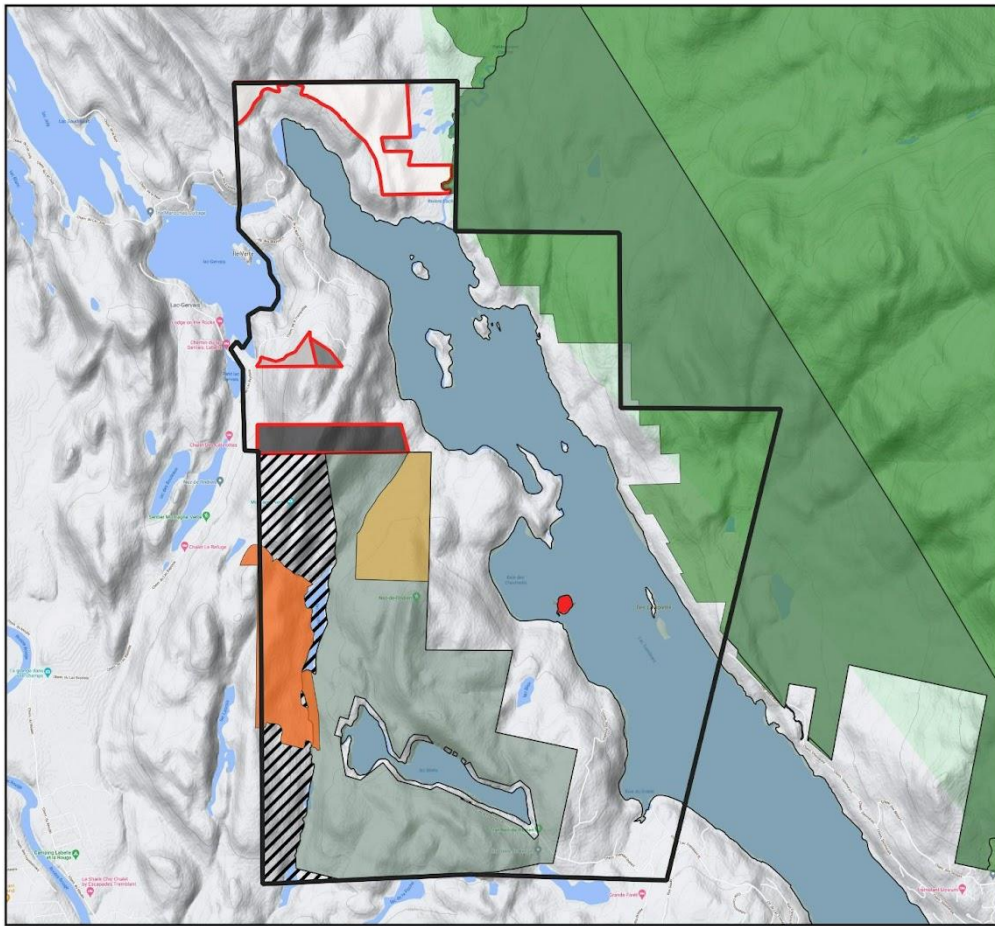
Dans le cadre du projet, la municipalité bénéficie de l'expertise technique et de l'appui de nombreux partenaires dans le domaine de la conservation et d'un comité consultatif (SÉPAQ, Éco-corridors laurentiens, CRE Laurentides, Conservation Laurentides, OBV-RPNS, MRC des Laurentides et SNAP Québec).

La municipalité a reçu de nombreux appuis locaux et régionaux dans le cadre de son projet de protection, notamment de la part d'associations de protection de l'environnement situées à Lac-Tremblant-Nord ou dans les alentours, d'organismes de conservation réputés, de la MRC des Laurentides, de la SÉPAQ ainsi que de la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau. Lac-Tremblant-Nord peut également compter sur des résolutions d'appui de la part de la MRC des Laurentides ainsi que des municipalités limitrophes à son territoire, soit les municipalités de Labelle et La Conception ainsi que la Ville de Mont-Tremblant.

## **POURQUOI CRÉER UNE AIRE PROTÉGÉE : LES BÉNÉFICES ATTENDUS DU PROJET**

- **Pérenniser la qualité et l'intégrité des paysages, garantir l'expérience nature à la base de l'offre récréotouristique et sécuriser les investissements en termes d'infrastructures et d'amélioration continue** (randonnée pédestre, raquette, ski de fond, activités de plein air non motorisées). Les terres publiques, visibles de la station de ski du Mont-Tremblant, font partie du panorama qui fait la fierté de l'industrie du tourisme régional des Laurentides et de notre renommée internationale;
- **Consolider la connectivité écologique régionale** en contribuant à relier le Parc national du Mont-Tremblant au Parc national d'Oka, une action essentielle aux déplacements de la faune et de la flore;
- **Préserver l'intégrité des peuplements forestiers susceptibles d'abriter des espèces floristiques à statut précaire et des forêts matures voire anciennes** (plus de 80 % de la zone ciblée par le projet d'aire protégée abrite de vieilles forêts);
- **Assurer la protection de la biodiversité et le suivi de l'état des espèces d'intérêt, notamment les espèces à statut précaire;**
- **Préserver l'intégrité des milieux humides et hydriques** pour maintenir l'excellente qualité d'eau des cours d'eau et des lacs présents sur le territoire de la municipalité;
- **Instaurer un parapluie réglementaire** pour aider à gérer les conflits d'usage et encourager l'élaboration d'une vision commune pour le territoire. À l'intérieur de l'aire protégée, un zonage et des réglementations seront proposés afin d'établir un plan de conservation visant à encadrer les activités compatibles (activités incompatibles : activités minières, gazières, pétrolières, aménagement forestier, etc.);
- **Éviter les impacts d'activités dommageables pour l'intégrité écologique du territoire** : le statut d'aire protégée et le plan de conservation qui y sera rattaché serviront à mieux gérer l'achalandage élevé de visiteurs sur le territoire et à les sensibiliser sur l'importance de protéger les milieux naturels;
- **Valoriser la protection du territoire public afin de permettre des gains significatifs** à la fois pour le maintien de la biodiversité et des services écologiques associés;
- **Préserver la qualité de vie des citoyens** de la municipalité et des villégiateurs qui s'y sont établis et conserver ce patrimoine naturel pour les générations futures.

**ANNEXE 1 – PROPOSITION DE PROJET D'AIRE PROTÉGÉE DE LAC-TREMBLANT-NORD**



**Proposition de projet**

- Limites administrative de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
- Parc national du Mont-Tremblant

**Aires protégées existantes**

- Aire de confinement du cerf de Virginie du Lac Tremblant (incluant le lac)
- Forêt ancienne du Lac-Tremblant (comprise dans l'aire de confinement)
- Refuge biologique 06152R002

**Proposition de Lac-Tremblant-Nord**

**Lots municipaux**

- Lot 6 219 801
- Lot 5 011 168
- Lot 5 011 171
- Lot 5 011 155
- Lot 5 011 327 (Ile Ronde)

**Terres publiques**

- Agrandissement de l'aire de confinement du cerf de Virginie du Lac Tremblant

0 1 2 km

Sources :

MELCCFP 2022 : Registre des aires protégées du Québec  
Lac-Tremblant-Nord 2022 : Matrice cadastrale